

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2020

Présents : Adam Xavier - Julien Belland - Marielle Birgy-Robin – Viridiana Bouchardon – Emmanuelle Bringuier - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet – Anne Chovet - Christophe Gobatto - Jérôme Lemaire - Alexandra Plattet – Nathalie Strippoli - Stéphane Strippoli - Yves Vacle

Excusé : Nicolas Perier

Pouvoir : Nicolas Perier à Jérôme Lemaire

La séance est ouverte à 20 h 00.

Monsieur Xavier Adam est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2020 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur Jérôme Lemaire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Délibération demande de subventions pour le bâtiment scolaire

Le Maire explique que le projet de construction d'un périscolaire, d'un réfectoire et d'une école est susceptible de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain, de la Région, de la CCPA (au titre du Fonds de concours), de l'Etat (au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)) et de la CAF.

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées, il convient :

- de valider la totalité de l'opération,
- de valider le montant de cette opération évaluée à **1 288 095 € HT**
- de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

CCPA :	63 215 €	
DETR :	373 754 €	pour le bâtiment périscolaire et scolaire
	129 280 €	pour la cantine
	5 591 €	pour le parking
	46 000 €	pour l'équipement sportif
Département :	150 000 €	
Région :	262 636 €	
Autofinancement :	257 619 €	
- de valider l'engagement de la commune de Sainte-Julie à mener à terme cette opération,
- de solliciter les aides du Département, de la Région, du Fonds de concours de la CCPA, de la DETR et de la CAF.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération modification du loyer de l'Auberge du Lavoir :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 9 septembre 2020, le loyer de

l'auberge du Lavoir a été fixé à 1350 € TTC mensuel. Ce bâtiment commercial mis à la location comprend le bar, l'épicerie, la salle de restaurant, la cuisine, l'appartement et un local faisant office de réserve.

Il explique que les locataires proposent de payer l'eau et l'électricité du second local servant aux associations pour éviter des frais de séparation des réseaux.

Monsieur le Maire propose donc en compensation de baisser le loyer à 1300 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération remboursement des frais de garde des élus :

Monsieur le Maire explique que depuis le décret 2020-948 du 30 juillet 2020, les membres du conseil municipal pourront bénéficier d'un remboursement par la commune des frais de garde (pour les enfants de moins de 16 ans, l'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile) qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions obligatoires, ce dans la limite du SMIC horaire brut.

Ces réunions obligatoires incluent les conseils municipaux, les conseils communautaires et les travaux en commission.

Le Maire précise que dans les communes de moins de 3 500 habitants, ce remboursement est compensé par l'Etat.

Les élus devront justifier :

- que la garde dont le remboursement est demandé concerne bien des enfants de moins de 16 ans, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle dont la garde par les élus à leur domicile est empêchée par la participation à une réunion,
- que la garde ou l'assistance a eu lieu au moment de la tenue de la réunion obligatoire,
- du caractère régulier et déclaré de la prestation des personnes intervenant.

Les élus devront également fournir une déclaration sur l'honneur signée indiquant le montant des frais de garde à rembourser, ce montant ne pourra excéder le reste à charge réel, déduction faite de toutes aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts dont l'élu bénéficie par ailleurs.

Le Maire propose de fixer le tarif horaire maximal de cette indemnité au niveau du SMIC horaire brut.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération montant des encarts publicitaires du bulletin municipal :

Afin de limiter le coût du bulletin municipal, et pour aider les entreprises de la commune à se faire connaître, Monsieur Jérôme Lemaire propose d'y insérer des encarts publicitaires et d'en fixer le prix comme suit :

1/8 page = 50 €

1/4 page = 120 €

1/2 page = 200 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Présentation des DIA

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner depuis juin 2020 : 14 ventes de maisons et terrains ont été réalisées.

Présentation des travaux à l'étage de la mairie :

Monsieur Julien Belland présente les plans des travaux prévus à l'étage de la mairie (environ 109 m²) avec la création :

- d'un bureau pour l'urbanisme
- d'un bureau pour les conseillers
- d'un WC aux normes handicapées
- d'une cuisine
- d'une salle de réunion
- d'une salle pour la vidéo-surveillance

Le montant des travaux est estimé à 27 000 € pour l'isolation et les cloisons, 15 000 € pour la peinture (avec la montée d'escalier), 5 000 € pour l'électricité, le devis pour le parquet est en attente.

Point sur les commissions :

Commission bâtiments :

Monsieur Julien Belland présente au conseil municipal les plans du futur bâtiment scolaire, périscolaire et cantine : 2 salles de périscolaire avec cloison amovible, 2 salles de classe, restaurant, 2 dortoirs, sanitaires, local pour les instituteurs, local Atsem, local ménage, cour ... L'architecte doit encore modifier les plans du toit (deux pans au lieu d'un).

Commission finances :

- Madame Aurore Chaudet explique au conseil municipal qu'une demande de subvention de 2530 € a été lancée auprès de la DETR pour l'achat d'un columbarium de 5061.67 € HT. Ce columbarium de 7 places serait installé en décembre 2020.

Commission assainissement :

Monsieur Stéphane Strippoli présente les travaux réalisés au poste de relevage des eaux usées du Trolliet : les 2 pompes étaient cassées, l'entreprise en a réparé une, un devis est en attente pour la réparation de la seconde.

Commission travaux :

Monsieur Yves Vacle explique que la commission a rencontré 2 entreprises : Semcoda et Cofa pour l'aménagement de la place du Silo (7 000 m² environ). Le projet est d'enlever le silo, faire des logements, des commerces, une micro-crèche, en conservant un parc et des places de parkings.

La Semcoda a été écartée du projet car elle veut le terrain pour 1 €, que la commune prenne en charge le démantèlement du Silo et soit garante des prêts de la Semcoda. Le foncier serait restitué après 52 ans d'utilisation.

Un autre rendez-vous est prévu en novembre avec l'entreprise Cofa qui propose d'acheter le terrain, de créer un cœur de village avec un boulanger, un coiffeur et une micro-crèche.

Commission information communication :

Madame Marielle Birgy-Robin explique

- que le Sainte-Julie en Bref est consacré aux actions de la commune pour en informer les habitants.

Le prochain sera distribué fin octobre (présentation des enseignants et Atsem, des associations, de l'auberge du lavoir, des travaux réalisés à la station d'épuration).

- que les dates des conseils municipaux seront désormais annoncées sur Facebook et Panneau Pocket en plus de l'affichage légal.

Monsieur Xavier Adam annonce que le compte rendu des conseils municipaux seront également consultable en ligne sur le site de la commune.

Commission fêtes et cérémonie :

Madame Aurore Chaudet annonce qu'il y aura une cérémonie pour le 11 novembre mais pas de vin d'honneur en raison des mesures sanitaires à respecter.

Commission Informatique :

Monsieur Xavier Adam informe que

- le contrat pour le copieur de l'école a été signé avec C'Pro
 - la fibre a été tirée à la salle des fêtes, la mise en route se fera dès réception du boîtier
 - le choix du logiciel de la bibliothèque est à voir avec la commission bibliothèque
 - la RGPD est à mettre en place
 - la sauvegarde Cloud du NAS est mise en place
 - il a un projet de création de nouvelles boîtes mails
- fait un résumé de l'assemblée générale du SIEA (plan énergie climat, nouvelle structure qui sera mise en place)

Commission fleurissement

Madame Nathalie Strippoli explique que la commission a travaillé sur l'aménagement des espaces devant la mairie et la maison julicyenne : il y aura plus de minéraux et moins de végétaux.

Un cèdre doit être coupé vers la chapelle Notre Dame de Lorette.

La décoration de Noël sera identique à celle de 2019.

Madame Nathalie Strippoli explique que la commission réfléchit également sur le recensement des chemins de randonnées et leur réfection.

Commission urbanisme

Monsieur Jérôme Lemaire signale qu'il attend toujours les réponses au questionnaire pour le PLU et que le Bucopa devrait prochainement faire une présentation de leur projet pour le PLU au conseil municipal.

Il explique qu'une demande de permis de construire va être déposée par Plastic Omnium pour la pose de panneaux solaires.

Commission gestion des terrains communaux :

Monsieur Christophe Gobatto explique qu'au niveau des carrières, le dossier a été approuvé, le projet du tunnel verra le jour, ils sont en attente d'une convention franco-italienne.

Commission scolaire :

Madame Alexandra Plattet annonce que la nouvelle Atsem a terminé sa période d'essai et que tout se passe bien.

Les mesures de fermeture de classe pour cause de Covid ont été assouplies par l'Etat mais la mairie reste vigilante sur l'entretien fait à l'école.

Commission petite enfance :

Madame Alexandra Plattet explique

- qu'elle a rencontré les responsables de l'association « Les Ptits Julicyens », ils ont fait part de leurs difficultés suite au départ d'un animateur.

La commission a étudié le projet de mettre du personnel à disposition de l'association mais ce n'est pas faisable actuellement.

La convention avec les P'tits Julicyens doit être mise à jour.

- qu'une micro crèche serait très utile pour les habitants, actuellement certaines familles ont des difficultés pour trouver un moyen de garde pour leurs enfants.

Commission cohésion sociale :

Madame Alexandra Plattet annonce

- que la prochaine réunion du CCAS aura lieu le 22 octobre et fait part qu'une jeune de la commune a été récompensée pour avoir eu mention très bien au baccalauréat.

- que les statuts des associations seront vérifiés et qu'un état des lieux des zones de stockage est en cours afin qu'elles soient réparties équitablement entre toutes les associations du village.

- que la commission mobilité de la CCPA a mis en place l'application « covoit'ici » qui doit permettre une plus grande facilité du covoiturage.

Questions Diverses :

Monsieur Le maire

- fait lecture d'un courrier de la brasserie MALT EMOI qui recherche un local pour leur activité.

- annonce qu'il a pris contact avec un notaire pour la vente du fond de commerce de l'Auberge du Lavoir et la location des murs.

- fait part de la volonté des restaurateurs de faire une animation le soir d'halloween pour les enfants du village : à voir selon les règles sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.